

UFR DES SCIENCES SOCIALES

Licence professionnelle

Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration
Assistant aux fonctions de management du tourisme et de l'hôtellerie internationale

Résumé des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences :

Le diplôme de licence professionnelle Management du tourisme et de l'hôtellerie internationale est attribué aux étudiants au terme d'une évaluation portant sur 4 blocs de compétences (fondamentales et disciplinaires, managériales, professionnelles et transverses).

Chaque bloc de compétences (BC) regroupe un ensemble de compétences.

Chaque compétence regroupe un ensemble d'acquis d'apprentissage.

Chaque acquis d'apprentissage est évalué à travers les UE contribuant à une compétence.

Il n'y a pas de compensation entre BC.

La délivrance du diplôme est conditionnée comme suit :

Une UE est acquise, pour le BC concerné, lorsque la moyenne pondérée des notes obtenues aux différentes épreuves de cette UE est égale ou supérieure à la moyenne. Toute UE, pour le BC concerné, acquise confère à l'étudiant ou à l'étudiante le nombre de crédits correspondants. Ces crédits sont acquis définitivement et capitalisables.

Tout BC acquis confère à l'étudiant ou l'étudiante le nombre de crédits correspondants. Ces crédits sont acquis définitivement et capitalisables. Une compétence est acquise lorsque la note de la compétence est supérieure ou égale à 10. Tout BC acquis confère à l'étudiant ou à l'étudiante le nombre de crédits correspondants. Ces crédits sont acquis et capitalisables.

Lorsque toutes les UE d'une compétence n'ont pas été acquises, l'étudiant ou l'étudiante peut obtenir l'ensemble des crédits de la compétence lorsque la moyenne pondérée des notes obtenues aux différentes UE est égale ou supérieure à la moyenne. Les résultats des UE dont la note est inférieure à 10 dans un BC acquis sont conservés.

L'année est validée à une des conditions suivantes

- Toutes les UE sont acquises (note 10)
- Toutes les compétences sont acquises (note compétence 10)
- Tous les BC sont acquis (note BC 10)

Le projet tuteuré ne peut donner lieu à un rattrapage s'il n'a pas été validé.

Les options CEREL (LV3) et TOEIC se présentent en tant qu'outils supplémentaires de renforcement des aptitudes en langues étrangères. Elles ne sont pas obligatoires mais fortement recommandées aux étudiants qui souhaitent consolider leurs compétences linguistiques. Donc elles ne rapportent pas d'ECTS pour l'obtention du diplôme

L'option Engagement et Vie associative est également facultative, ne rapporte pas d'ECTS pour le diplôme, mais sa note contribue au calcul du bloc de compétences et de la compétence auxquels elle est rattachée.